CONSEIL MUNICIPAL

13 février 2014

Procès Verbal

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué, se réunira en session ordinaire, à la Mairie de la Ville d'Ingré, sous la présidence de Monsieur Christian DUMAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2014

Présents :

Christian DUMAS, Enriqueta REY, Thierry CHAMBOLLE, Arnaud JEAN, Alfred DOMAGALA, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Gisèle PENNETIER, Hélyette SALAÜN, Sylvie SIGOT, Franck VIGNAUD, Roselyne RAVARD, Laurent JOLLY, André SCHMITTEL, Jany POULIN, Françoise AGGAR, Christine CABEZAS, Joël FOUCHER, Hélène LORME, Nicole PERLY, Philippe GOUGEON, Joël CRELEROT, Patrick SAUTOT, Benoît COQUAND.

Absents excusés :

Pascal SUDRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry AUBINEAU

André SCHMITTEL, ayant donné pouvoir à Madame Sylvie SIGOT

Jean-Jacques RAGARU, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DUMAS

Joëlle JOURDAIN, ayant donné pouvoir à Madame Régine NICOLAU

Joël CRELEROT, ayant donné pouvoir à Monsieur Benoît COQUAND

Début : 19h10 fin : 20h35

Secrétaire de séance : M. Arnaud JEAN

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du Procès-verbal du 29 janvier 2014
- 2- Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire
 - 3- Projets de délibérations
 - 4- Informations
 - 5- Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL

1- Approbation du Procès-verbal du 29 janvier 2014



Annexe 1 : Procès-verbal du 29 janvier 2014

Philippe GOUGEON: Je voudrais revenir sur une des remarques, concernant vos affirmations que je considérais comme gratuites et très aléatoires sur la situation des finances publiques et leurs rétablissements envisagés.

Tout le monde a pris connaissance du rapport de la Cour des Comptes qui invalide vos propos. Je lis le paragraphe : « la France vise actuellement le déficit public à 4,1% du PIB en 2013 et 3,6% en 2014.

Deux objectifs sur lesquels la Cour a des réserves. Il existe un risque réel « que le déficit public excède la dernière prévision du gouvernement de 4,1% du PIB » a estimé le premier président Didier Migaud. « Compte tenu des nombreuses incertitudes et des risques significatifs que la Cour a relevés, l'atteinte de l'objectif de déficit public en 2014 de 3,6% n'est pas assurée à ce stade ». Les statistiques prévisionnelles précisent que la dette Publique de la France qui était de 90,2% du PIB en 2012, 93,4% du PIB en 2013 est de 95,1% du PIB en 2014. Je ne m'en réjouis pas mais c'est comme ca.

Christian DUMAS: Ces propos ne sont pas antinomiques avec les propos que j'ai écrits dans le Débat d'Orientation Budgétaires, je me suis référé à des experts, la DGCIS, l'INSEE, la Banque de France. Ces documents je vous les ai montrés, ils sont à votre disposition.

Si vous estimez que ces organismes se sont fourvoyés, libre à vous de le penser. Quand ces propos ont été écrits, la Cour des Comptes n'avait pas écrit son rapport. Il s'agit d'éléments qui remontent avant le débat d'orientations budgétaire, soit 3 à 4 mois.

Maintenant vous dites que la Cour des Comptes donne des informations différentes, je n'ai pas parlé du PIB, je n'ai pas parlé du taux de croissance, je n'ai pas parlé de tout ça dans mon compte rendu de débat d'orientation budgétaire. Je n'ai pas capacité et compétence pour tenir de tels propos, je n'ai fait que reprendre des éléments comme la réglementation nous y contraint. Vous avez latitude de contester ces éléments, je prends acte, mais vous feriez mieux d'en débattre directement avec l'INSEE, la DGCIS, la Banque de France et la Cour des Comptes.

Ces éléments vaudront sans doute pour le prochain débat d'orientation budgétaire. Si nous avions attendu le rapport de la Cour des Comptes cela aurait fait un peu court.

Christian DUMAS: Il fut un temps dans cette assemblée où vous considériez que les affirmations de la Chambre Régionale des Comptes, lorsqu'elle disait que la municipalité avait sur-mobilisé l'emprunt et qu'elle empruntait plus que nécessaire par rapport aux investissements, étaient infondées. Moi je ne conteste pas la Cour des Comptes ni la Chambre Régionale des Comptes.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

2- Projets de délibérations

AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

DL.14.013 – Les Jardins du Bourg - Tranche 2 - Cession des terrains communaux à la SEMDO pour l'aménagement de la ZAC dénommée « Les Jardins du Bourg »

Claude FLEURY expose:

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2004 approuvant la concession publique d'aménagement pour la ZAC Ouest du Bourg conclue entre la Ville d'Ingré et la SEMDO,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2013 approuvant le Compte Rendu Annuel à la Commune (CRAC) comprenant le bilan de l'année 2012 et présentant le bilan prévisionnel de 2013 et notamment l'acquisition d'une partie des parcelles communales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2010, autorisant le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention publique d'aménagement

Vu l'avenant N°1 à la convention publique d'aménagement signé par le Maire en date du 14 octobre 2010.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2013 clôturant par avenant n°2 la convention d'aménagement,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2013 autorisant le Maire à signer la concession d'aménagement,

Considérant l'avis des services du Domaine en date du 28 octobre 2013 estimant la valeur à 15€/m²,

Considérant que la commune est propriétaire de terrains d'une superficie totale de 42 625m², situés dans la tranche 2 du projet de la ZAC dénommée « Les Jardins du Bourg » et supportant notamment 2 équipements sportifs (terrains de football stabilisé et d'entraînement),

Considérant le courrier de la SEMDO en date du 18 septembre 2013 formulant la demande d'acquisition des terrains communaux,

Considérant que la SEMDO a accepté de valoriser les équipements sportifs et leurs abords d'une superficie de 15 276 m² au prix global de 680 000 euros HT, soit un montant supérieur à celui annoncé dans l'avenant n°1 à la convention publique d'aménagement,

Considérant que les propriétés communales situées dans la tranche 2 du projet de ZAC, hors des terrains de football (stabilisé et d'entraînement), représentant une surface de 27 349 m² sont valorisées au prix de 329 352 euros HT,

Considérant la proposition de la SEMDO d'échelonner les paiements en 2014 et 2015,

Après avis favorable de la commission conjointe « Aménagement et Cadre de Vie » et « Emploi et Développement Économique » du 27 janvier 2014, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser :

- La cession à la SEMDO des terrains communaux, situés dans la tranche 2 de la ZAC, d'une surface totale de 42 625 m2, au prix global de 1 009 352 euros HT, par versements échelonnés dans le temps dont le premier sera de 520 000 euros HT au 31 mars 2014,
- Monsieur le Maire ou l'Adjoint assurant sa suppléance, à signer l'acte authentique qui sera rédigé par l'étude de notaires associés à Ingré.

Annexe 2: Liste des parcelles communales à céder à la SEMDO

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur

DL.14.014 – Acquisitions foncières pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique à Bel Air

Claude FLEURY expose :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L123-1, 2, 17 et L,230 et suivants.

Considérant le projet de la Commune d'acquérir les parcelles cadastrées YE n°s 9, 10, 11, 12, d'une superficie totale de 24 970 m², situées rue de la Folie et d'y réaliser un terrain de football synthétique,

Considérant que les parcelles sont situées en zone UH du PLU,

Considérant que la zone UH est une zone spécifique réservée aux équipements d'intérêt collectif,

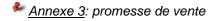
Considérant l'emplacement réservé n° 51 au bénéfice de la commune,

Considérant que le service du domaine en date du 21 janvier 2013 a estimé la valeur de ces parcelles à 11 € le m² H.T.,

Considérant que l'acquisition d'un terrain situé en emplacement réservé s'accompagne d'indemnité de réemploi équivalent à 10% de la valeur du terrain,

Après avis favorable de la Commission conjointe « Aménagement et Cadre de Vie » et « Emploi et Développement Economique » du 27 janvier 2014, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser :

- l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement d'un terrain de football synthétique auprès :
 - Des Consorts LEBEAUME, représentés par Madame LEBEAUME Martine, pour les parcelles non bâties cadastrées YE n°s 11 et 12, situées rue de la Folie, d'une superficie totale de 14 288 m² au prix de 11 € HT le m², soit un montant total de 157 168 € HT auquel s'ajoute 15716.8€ d'indemnité de réemploi, soit 172 884.8€ HT,
 - Des Consorts MOREAU, représentés par Monsieur MOREAU Michel, pour la parcelle non bâtie cadastrée YE n° 9, située rue de la Folie et d'une superficie de 6 952 m² au prix de 11 € HT le m², soit un montant total de 76 472 € HT, auquel s'ajoutent 7 647.2€ d'indemnité de réemploi, soit 841 19.2 € HT,
 - Des Consorts MOREAU Raoul, représentés par Madame FRANÇOIS Catherine, pour la parcelle non bâtie cadastrée YE n° 10, située rue de la Folie, d'une superficie de 3 730 m² au prix de 11 € HT le m², soit un montant total de 41 030 € HT auquel s'ajoute 4 103 € d'indemnité de réemploi, soit 45 133 € HT,
- d'autoriser la prise en charge par la commune, des frais de transaction, de géomètre, de notaire, y compris éventuellement, des frais de mainlevée hypothécaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint assurant sa suppléance, à signer les actes authentiques qui seront dressés par l'étude de notaires d'INGRE, Maître AUBERGER, VASSELIN, et AUBERGER-MARTIN.



Christian DUMAS: Il s'agit d'un projet important. Pour pouvoir réaliser cette nouvelle surface de jeu il nous faut acquérir un terrain existant à coté de Bel Air. Nous l'acquerrons au prix estimé par l'avis des domaines. Nous allons laisser un espace important entre le terrain actuel et le futur terrain pour envisager la construction d'un bâtiment de type tribunes avec des vestiaires, des sanitaires et des douches. Pour l'instant seule la construction d'une aire de jeu en terrain synthétique est envisagée pour 2014. Cela permettra de libérer le terrain stabilisé car sur cette partie est envisagée une résidence seniors de 40 logements qui permettrait aux seniors de trouver un logement adapté à leur âge. Un certain nombre de Seniors résident dans des maisons anciennes et souhaitent rejoindre le

centre bourg. C'est un projet d'importance qui se composera de maisons, d'appartements, pour partie proposés à la location et pour partie à l'achat à des coûts raisonnables en rapport avec les revenus.

A proximité, nous construirons un espace municipal qui permettra la mise à disposition d'animations.

C'est une opération en tiroir, comme nous le faisons avec la salle de convivialité, les archers et l'école municipale de musique, une fois le terrain libéré, nous pourrons démarrer ce projet. Pour l'instant nous en somme au stade de la réflexion. Les utilisateurs de cette résidence seront informés pour prendre en compte leurs sentiments.

Je remercie les Consorts LEBEAUME, et les consorts MOREAU qui ont permis d'établir ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur

DL.14.015 – Application des protocoles d'éviction pour la réalisation du terrain de football à Bel Air – indemnisation de Monsieur THAUVIN et de Monsieur BOURGEOIS.

Claude FLEURY expose:

Considérant le projet de la Commune d'acquérir les parcelles cadastrées YE n°s 9, 10, 11, 12, d'une superficie totale de 24970 m², situées rue de la Folie et d'y réaliser un terrain de football synthétique,

Considérant que les parcelles sont situées en zone UH du PLU,

Considérant que la zone UH est une zone spécifique réservée aux équipements d'intérêt collectif,

Considérant l'emplacement réservé n° 51 au bénéfice de la commune,

Considérant que plusieurs parcelles agricoles seront impactées par le chantier,

Considérant les parcelles cadastrées YE n°s 9, 10, 11, 12, d'une superficie totale de 24 970 m², louée par l'exploitant Laurent THAUVIN,

Considérant la parcelle cadastrée YE n° 9 exploitée par M. BOURGEOIS, en accord avec M. Laurent THAUVIN, en maïs,

Considérant que M. BOURGEOIS ne pourra continuer à exploiter la parcelle YE N°9 d'une superficie de 0.6952 ha.

Considérant que l'indemnité de dégâts de récolte prévue au protocole est de 1974 €/ha,

Considérant l'indemnité de dégâts de récolte calculée à 1372.32 euros,

Considérant les parcelles cadastrées YE n°s 10, 11, 12 exploitées par M. Laurent THAUVIN, en maïs,

Considérant que M. Laurent THAUVIN ne pourra continuer à exploiter les parcelles YE N°10, 11, 12 d'une superficie de 1.8018 ha,

Considérant que l'indemnité de dégâts de récolte prévue au protocole est de 1974 €/ha,

Considérant l'indemnité de dégâts de récolte calculée à 3 556.75 euros,

Considérant que l'indemnité d'éviction prévue au protocole est de 6 387 €/ha,

Considérant la surface évincée de 2,497 ha.

Considérant l'indemnité d'éviction calculée à 15 948.34 euros.

Après avis favorable de la commission conjointe « Aménagement et Cadre de vie » et « Développement Économique et Emploi », du 27 janvier 2014, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser:

- Le paiement des indemnités de dégâts de récolte à M. BOURGEOIS d'un montant de 1372.32 euros,
- Le paiement des indemnités de dégâts de récolte à M. THAUVIN d'un montant de 3 556.75 euros,
- Le paiement des indemnités d'éviction à M. THAUVIN d'un montant de 15 948.34 euros,
- M. le Maire ou l'Adjoint assurant sa suppléance, à signer l'acte authentique qui sera rédigé par l'étude de notaires associés à Ingré.

Annexe 4 : tableau des indemnités

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur

DL.14.016 - Convention de transfert de voirie RD 2157et RD 2252

Claude FLEURY expose :

Vu la délibération du Conseil de communauté de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire en date du 23 mai 2013,

Vu la convention d'intention d'échange de voiries entre le Département du Loiret et la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire signée le 26 novembre 2013,

Considérant la volonté du Département, de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire et de la Commune d'Ingré de clarifier les responsabilités de chaque collectivité sur le territoire de l'Agglomération Orléanaise et de supprimer les contraintes de superposition de gestion dans le cadre des projets d'aménagement,

Considérant le projet de transfert généralisé portant sur les voies pénétrantes en contrepartie des voies tangentielles,

Considérant la nécessité d'éclaircir le statut des routes départementales en traversée d'agglomération, l'AgglO ne devant intervenir que sur les voiries communales reconnues d'intérêt communautaire,

Considérant l'article L.3112-2 du code général de la propriété des personnes publiques qui prévoit qu' « En vue de permettre l'amélioration des conditions d'exercice d'une mission de service public, les biens mentionnés à l'article L.3112-1 peuvent également être échangés entre personnes publiques dans les conditions mentionnées à cet article. L'acte d'échange comporte des clauses permettant de préserver l'existence et la continuité du service public »,

Considérant le projet de convention (annexe 1) qui définit les conditions de transfert de domanialité des voies concernées, le périmètre, la nature, le statut, les conditions d'interventions sur la voirie, les aménagements, l'entretien, les réparations, les responsabilités et les litiges,

Considérant la durée de la convention pour une durée illimitée.

Après avis favorable de la commission conjointe « Aménagement et Cadre de vie » et « Emploi et Développement Économique », du 27 janvier 2014, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou l'Adjoint assurant sa suppléance à signer ladite convention.

🗣 Annexe 5: projet de convention et plan des voiries

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur

DL.14.017 – Convention de servitudes de passage de réseau ERDF sur la parcelle communale cadastrée AH n°32 située Hameau de Muids

Claude FLEURY expose:

Considérant la demande de convention de servitudes effectuée par TECAO, mandatée par la société ERDF, reçue en mairie le 22 novembre 2013, sur la parcelle communale cadastrée AH n°32 située Hameau de Muids.

Considérant que la convention de servitudes reconnaît à ERDF les droits suivants :

- Etablir à demeure dans une bande de 0,3 mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur d'environ 12 mètres ainsi que ses accessoires,
- Etablir si besoin des bornes de repérage,
- Encastrer un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de néant mètre,
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'ERDF pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment le décret 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de distribution,
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement,...).

Considérant que cette parcelle privée de la commune est située au Hameau de Muids,

Considérant le projet de convention de servitudes proposé par ERDF joint en annexe,

Après avis favorable de la commission conjointe « Aménagement et Cadre de vie » et « Emploi et Développement Economique », du 27 janvier 2014 il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou l'adjoint assurant sa suppléance à signer ladite convention.

Annexe 6: projet de convention de servitudes et plan ERDF

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur

DL.14.018 – Convention de servitudes de passage de réseau ERDF sur la parcelle communale cadastrée AC n°451 située rue de la Gare et route Nationale

Claude FLEURY expose:

Considérant la demande de convention de servitudes effectuée par TECAO, mandatée par la société ERDF, reçue en mairie le 7 novembre 2013, sur la parcelle communale cadastrée AC n°451 située à l'angle de la rue de la Gare et de la route Nationale.

Considérant que la convention de servitudes reconnaît à ERDF les droits suivants :

- Etablir à demeure dans une bande de 0,3 mètre de large, une canalisation souterraine HTA sur une longueur 7 mètres ainsi que ses accessoires,
- Etablir si besoin des bornes de repérage,
- Encastrer un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de néant mètre,
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux

ouvrages, étant précisé qu'ERDF pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment le décret 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de distribution,

Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement,...).

Considérant que cette parcelle privée de la commune située à l'angle de la rue de la Gare et de la route Nationale est ouverte à la circulation publique,

Considérant le projet de convention de servitudes proposé par ERDF joint en annexe, Après avis favorable de la commission conjointe « Aménagement et Cadre de vie » et « Emploi et Développement Economique » du 27 janvier 2014 il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou l'Adjoint assurant sa suppléance à signer ladite convention.

Annexe 7: projet de convention de servitude et plan ERDF

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur

DL.14.019 – Convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens- rue de la Gare à Ingré

Claude FLEURY expose :

Considérant la demande de convention effectuée par la société Orange reçue en mairie en date du 12 décembre 2013, pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité,

Considérant la présente convention qui a pour objet d'organiser les relations entre les parties pour la mise en œuvre pratique de l'article L.2224-35 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la désignation des travaux, le champ d'application de la convention, la préparation du projet, les prestations techniques, la réception des installations de communications électroniques, l'exécution des travaux de câblage, l'utilisation des ouvrages, les différentes dépenses, l'aménagement de la tranchée, la redevance d'occupation du domaine public, les responsabilités, le raccordement des nouveaux clients,

Considérant le devis A8U/AS/1310972 définissant le montant de la participation financière de chaque partie signé en date du 2 octobre 2013, notamment celui à la charge de la commune de 3935.54€ HT,

Après avis favorable de la commission conjointe « Aménagement et Cadre de vie » et « Emploi et Développement Economique » du 27 janvier 2014, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou l'Adjoint assurant sa suppléance à signer ladite convention.

Annexe 8: convention Orange et plans

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur

DL.14.020 – Renforcement du réseau souterrain haute tension et création de deux nouveaux départs en prévision du futur poste source «Blossières»-Convention de servitudes de passage de réseau ERDF sur les parcelles communales cadastrées YK n°219 et YL n°142 situées rue de la Mouchetière.

Claude FLEURY expose:

Considérant la demande de convention de servitudes effectuée par TECAO, mandatée par la société ERDF, reçue en mairie le 23 décembre 2013, sur les parcelles communales cadastrées YK n°219 et YL n°142 situées rue de la Mouchetière,

Considérant que la convention de servitudes reconnaît à ERDF les droits suivants :

- Établir à demeure dans une bande de 1 mètre de large, trois canalisations souterraines sur une longueur 879 mètres ainsi que ses accessoires,
- Établir si besoin des bornes de repérages,
- Encastrer un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de néant mètre,
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'ERDF pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment le décret 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de distribution,
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement,...).

Considérant que ces parcelles privées de la commune située rue de la Mouchetière est ouverte à la circulation publique,

Considérant le projet de convention de servitudes proposé par ERDF joint en annexe,

Après avis favorable de la commission conjointe « Aménagement et Cadre de vie » et « Emploi et Développement Economique », il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou l'Adjoint assurant sa suppléance à signer ladite convention.

Annexe 9: projet de convention de servitudes et plan ERDF

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur

DL.14.021 – Projet et descriptif de la demande présentée par la Société HOMBERT INDUSTRIE SAS à ORMES.

Claude FLEURY expose :

Considérant le dossier présenté par la Société HOMBERT INDUSTRIE SAS dont les activités relèvent de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sollicitant l'autorisation d'exploiter, en régularisation administrative, des activités de travail mécanique des métaux,

Considérant que la société HOMBERT Industries est spécialisée dans le travail mécanique et thermique des métaux (réalisation de sous ensembles mécaniques, usinage de précision, décolletage, taillage d'engrenages, brochage et traitement par induction),

Considérant que le site ne possède pas à ce jour d'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, leur demande est faite en vue de la régularisation administrative de la situation,

Considérant que la demande d'autorisation présentée le 7 mai 2013 et complétée le 18 juillet 2013 par la Société HOMBERT INDUSTRIE SAS, dont le siège social et l'installation sont situés rue des Varennes, ZA Pôle 45, à Orme (45140), fait l'objet d'une enquête publique du vendredi 10 janvier 2014 jusqu'au mardi 11 février 2014 inclus,

Considérant que le commissaire enquêteur siégera à la mairie d'Ormes pour recevoir les observations du public les jours et heures suivants :

- vendredi 10 janvier 2014 de 9 h à 12 h,
- samedi 25 janvier 2014 de 9 h à 12 h,
- mardi 11 février 2014 de 14 h 30 à 12 h 30,

Considérant l'avis de l'autorité environnementale signé par M. le Préfet de région, en date du 24 décembre 2013, indiquant notamment que « Les mesures prises sont pertinentes (...) et l'impact sur le milieu est considérablement réduit »,

Considérant que les enjeux environnementaux principaux sont la pollution de l'environnement au niveau sonore (utilisation de machines outils, extraction, prise d'air du compresseur, circulation de camions...) et la pollution des eaux souterraines (eaux de lavage des sols, eaux pluviales de voiries susceptibles d'être polluées,...),

Considérant que la société est implantée dans le périmètre de protection rapprochée du captage d'eau potable d'Ormes ZI,

Considérant que la commune d'Ingré est comprise dans le périmètre où est prévu l'affichage de l'avis annonçant l'enquête publique relative à cette demande et que le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur le projet dans les15 jours qui suivent l'enquête publique,

Après avis favorable de la commission conjointe « Aménagement et Cadre de Vie » et « Emploi et Développement Économique » du 27 janvier 2014, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser la Société HOMBERT INDUSTRIE SAS d'exploiter des activités de travail mécanique des métaux.

Annexe 10: plan de situation

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur

ACTION SOCIALE

DL.14.022 – Projet pédagogique de la halte-garderie « la Coccinelle »

Marie-Claude BLIN expose:

Le projet pédagogique de la halte-garderie « la Coccinelle » a pour but d'atteindre les objectifs professionnels mis en œuvre par un travail collectif au sein de la structure, fixant ainsi la ligne de conduite de l'ensemble du personnel pour accueillir l'enfant dans le respect de ses besoins.

Il a été élaboré dans le cadre de la politique petite enfance menée par la Ville et conformément au décret n° 2000-762 du 1^{er} août 2000, modifié par les décrets n° 2007-230 du 20 février 2007 et n° 2010-613 du 7 juin 2010, relatifs aux établissements et services d'accueil du jeune enfant de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique.

Après avis favorable de la commission conjointe « Culture » et « Action sociale » du 27 janvier 2014, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet pédagogique.

៓ Annexe 11 : Projet pédagogique

Christian DUMAS : Bilan de l'opération Père Noël Vert : nous avons récolté 1196 jouets, ce qui est extrêmement important.

Je tenais à remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à cette opération au nom du Secours Populaire pour cette très forte mobilisation, ainsi que tous nos concitoyens qui ont porté ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur

JEUNESSE

DL.14.023 – Organisation d'une session de formation théorique d'approfondissement BAFA à Ingré

Arnaud JEAN expose:

Les organismes de formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) sont nombreux et, proposent aux jeunes qui souhaitent passer ce brevet, des prestations de nature différente, à des tarifs parfois élevés non accessibles pour certains candidats.

La municipalité souhaite organiser pour la première fois, dans la continuité des sessions de formation initiale BAFA, une session théorique d'approfondissement BAFA à Ingré, à destination prioritairement des jeunes ingréens, du 22 au 27 avril 2014, en partenariat avec la Fédération nationale des Francas, association reconnue d'utilité publique.

Cela permettra aux jeunes ingréens d'accéder à cette formation à des tarifs préférentiels, et de réduire grâce à la proximité du lieu de formation, les coûts de transport et d'hébergement.

Ces derniers ont ensuite vocation, dans la mesure du nombre de places disponibles, à effectuer le stage pratique au sein des structures jeunesse ingréennes en ayant déjà connaissance du Projet Éducatif Communal, des projets pédagogiques qui en découlent, et des équipes qu'ils seront amenés à côtoyer.

De plus, les jeunes qui effectueront un stage pratique dans les structures ingréennes pour une durée d'au moins 14 jours auront la possibilité de voir la moitié du reste à payer de cette formation prise en charge par la commune, dans le cadre du dispositif en vigueur.

Les effectifs seront complétés par des jeunes résidant au sein d'autres communes.

Après avis favorable de la commission « Education, Jeunesse, Environnement et Développement Durable » du 27 janvier 2014, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention destinée à régler les modalités d'organisation de la session de formation théorique au BAFA avec la Fédération Nationale des Francas.

Annexe 12: Convention Francas – Approfondissement BAFA

Christian DUMAS: Cela permet aux jeunes Ingréennes et Ingréens de suivre la formation sur place et d'éviter des coûts de déplacement. Nous avons négocié avec le prestataire les coûts de formations pour qu'ils soient inférieurs aux coûts réels.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur <u>SPORTS</u>

DL.14.024 - Convention tripartite d'utilisation des équipements par le collège Montabuzard

Alfred DOMAGALA expose:

A compter du 1er janvier 2014, la convention conclue pour une durée de 3 ans (2011-2013) entre la collectivité propriétaire d'équipements sportifs, les collèges et le département, pour leur utilisation, arrivera à terme et nécessiterait d'être renouvelée.

Cependant, considérant que le Département souhaite mener une étude approfondie sur la mise en place de nouvelles conventions en lien avec l'offre d'équipements loirétains et les aides départementales à l'investissement.

Considérant que les collectivités territoriales verront leurs assemblées délibérantes renouvelées à l'issue des élections.

Considérant le projet d'avenant à l'actuelle convention pour la proroger de 2 ans, jusqu'au 31/12/2015 et sur la base du barème forfaitaire d'indemnisation réactualisé à compter du 1er janvier 2014, soit une actualisation de 2,73% pour 2 ans correspondant à une variation annuelle de 1,366% (variation identique aux périodes précédentes).

Participation départementale aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des collèges :

Période triennale	Type d'installations				
	Couvertes	Plein air	Piscine	BAF	
2011 à 2013	7,60	3,80	57,20	10,72	
2014 à 2015	7,80	3,90	58,75	11,00	

Après avis favorable de la commission Sport du 30 janvier 2014, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'accepter la proposition du département
- D'autoriser le Maire, ou l'Adjoint assurant sa suppléance, à signer l'avenant à la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par le collège Montabuzard
- Annexe 13 : avenant à la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs

Alfred DOMAGALA : Cela représente une somme de plus de 15 000€ dans l'année.

Christian DUMAS: Nous travaillons avec le Lycée et le Conseil Régional pour pouvoir disposer de la piste d'athlétisme faite sur l'ancien site qui appartenait au Conseil Régional. Rappelez-vous, nous avions cédé une partie du terrain pour refaire les locaux de musculation et de gymnastique et surtout d'avoir une piste d'athlétisme. C'est un bon système de mutualiser ces équipements à destination de toutes et de tous.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur

FINANCES

DL.14.025 - Subventions allouées aux associations au titre de l'année 2014

Il est proposé aux membres de la commission « Finances, Ressources Humaines » de donner un avis sur l'attribution des subventions aux associations communales au titre de l'année 2014 telles que présentées dans les tableaux ci-après :

Gisèle PENNETIER expose :

Détail des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2014 CULTURE ET LOISIRS						
Lihalléa	Subventions voté	es en 2013	Subventions 2014			
Libellés	Fonct.	Excep.	Fonct.	Ехсер.		
INGRE RETRAITE ACTIVE	4 300,00 €		4 300,00 €			
ASSOCIATION FAMILIALE D'INGRE	1 600,00 €		3 000,00 €			
AURES	800,00€		800,00€			
AMICALE ORNITHOLOGIQUE D'INGRE	305,00€		305,00€			
ANIM A FOND	2 000,00 €	2 900,00 €	2 000,00 €	4 300,00 €		
ARABESQUE	6 500,00 €		6 500,00 €	4 000,00 €		
ACAPI	2 750,00 €		2 750,00 €			
BATTERIE FANFARE	3 000,00 €		3 000,00 €			
CMPJM LOISIRS	7 600,00 €		7 600,00 €			
UNION CM PJM	400,00€		400,00€			
COMPAGNIE DE L EAU QUI DORT	7 000,00 €		7 000,00 €	3 000,00 €		

SSSS TOTAL SSETURE ET ESIGNO	75 655,0	0€	105 28	0,00€
SOUS TOTAL CULTURE ET LOISIRS	72 755,00 €	2 900,00 €	91 980,00 €	13 300,00 €
COMPAGNIE DE L ENCRE	500,00€		800,00€	
M.R.T.M.I.	2 000,00 €		1 500,00 €	
ASSOCIATION SANS TITRE	1 000,00 €		1 000,00 €	
CYBERTROC	300,00 €		500,00€	
MVCG	800,00€		800,00€	2 000,00 €
PHOSPHENE INGRE	5 500,00 €		5 500,00 €	
INGRE EN FETE	10 000,00 €		10 000,00 €	
SOCIETE MUSICALE D'INGRE	16 400,00 €		34 225,00 €	

Détail des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2014 ASSOCIATION INTERET COLLECTIF						
Libellés	Subventions votée	es en 2013	Subvention	s 2014		
Libelles	Fonct.	Excep.	Fonct.	Excep.		
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	155,00 €		155,00 €	-		
ADELIS	1 500,00 €		1 500,00 €			
2ANO			2 500,00 €			
ASTI			500,00€			
ASSOCIATION SANTE FORMATION ET DEVELOPPEMENT - HAITI	1 000,00 €		1 000,00 €			
COMITE DE JUMELAGE	2 864,00 €		2 400,00 €			
FNACA	500,00€		560,00€			
GROUPEMENT FEMININ DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	320,00 €		320,00 €			
GAGL	500,00€		500,00€			
PREVENTION ROUTIERE	400,00 €		400,00 €			
ASSOCIATION JPV ANTENNE DU LOIRET (jeunes pompiers						
volontaires)	300,00 €		0,00€			
UCAI	1 200,00 €		1 200,00 €			
CERCIL	800,00€		800,00€			
LA MUSIQUE DE LEONIE	1 000,00 €		2 000,00 €			
ASSOCIATION PARENTELE				500€		
DELEGATION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DU LOIRET				100€		
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS INTERET COLLECTIF	10 539,00 €		13 835,00 €	600€		
5005 TOTAL ASSOCIATIONS INTEREST COLLECTIF	10 539,00	€	14 435,0	0 €		

Alfred DOMAGALA expose :

Détail des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2014 ASSOCIATIONS SPORTIVES						
Libellés	Subventions vo	tées en 2013	Subventio	ns 2014		
Libelies	Fonct.	Excep.	Fonct.	Excep.		
AMICALE DES MARCHEURS INGREENS SPORTIFS	500,00€		500,00€			
LES ARCHERS D'INGRE	5 800,00 €		5 800,00 €			
AIKIDO YOSHINKAN INGRE	500,00€		500,00€			
CANIS CLUB	1 250,00 €	1000,00€	1 250,00 €	€		
CMPJM BASKET	23 000,00 €	10 500,00 €	23 000,00 €	10 500,00 €		
CMPJM TENNIS DE TABLE	38 000,00 €		38 000,00 €			
FITN S	2 000,00 €		2 000,00 €			
FOOTBALL CLUB MUNICIPAL D'INGRE	39 000,00 €	23 500,00 €	40 000,00 €	21 000,00 €		
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 100,00 €		1 100,00 €			
JUDO JU JITSU CLUB D'INGRE	8 215,00 €		8 215,00 €			
TAEKWONDO INGRE	2 000,00 €		2 000,00 €	300,00 €		
TENNIS CLUB	15 000,00 €	900,00€	15 000,00 €	900,00€		
USEP ECOLES D INGRE	350,00€		900,00€			
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE MONTABUZARD	2 000,00 €		2 000,00 €			

PETANQUE	750,00€		750,00€	
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE MAURICE GENEVOIX D'INGRE	750,00 €		750,00€	
LAFISEL	600,00€		600,00€	
QUANKIDO	500,00€		500,00€	
HAPKIDO JIN JUNG KWAN INGRE	500,00€		500,00€	
USI BADMINTON	600,00€		1 000,00 €	
	142 415,00 €	35 900,00 €	144 365,00 €	32 700,00 €
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES	178 315	,00€	177 06	5,00 €

Arnaud JEAN expose :

Détail des subventions allouées aux assoc	ciations au titre	de l'année	2014			
ASSOCIATIONS VIE SCOLAIRE ET ENVIRONNEMENT						
19.50%	Subventions vo	otées en	Subvention	e 201 <i>1</i>		
Libellés	Fonct. Excep.		Fonct.	Excep.		
				•		
ASSOCIATION AUTONOME DES PARENTS D ELEVES D'INGRE	260,00 €		260,00€			
ASSOCIATION DES PARENTS D ELEVES PEEP	260,00 €		260,00€			
FEDERATION FCPE MAT ET PRIM	260,00 €		260,00€			
FOYER SOCIO- EDUCATIF COLLEGE MONTABUZARD	3 000,00 €		3 000,00 €			
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE EMILIE CARLES	1 080,00 €		700,00€			
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE VICTOR HUGO	2 400,00 €		2 400,00 €			
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE DU MOULIN	900,00€		1 080,00 €			
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE DU MOULIN	2 200,00 €		2 200,00 €			
SOCIETE DE CHASSE ET PROTECTION DE LA NATURE	1 200,00 €	200,00€	1 252,00 €			
ASSOCIATION INGREENNES DE DEFENSE NUISANCES ROUTIERES	450,00 €		0,00€			
QUATRE VENT SECTEUR OUEST	600,00€		600,00€			
LA MAISON DES LYCEENS	750,00€		0,00€			
ASSOCIATION POUR L AMITIE A L ARGONE ET DANS L ORLEANAIS	900,00€					
	14 260,00 €	200,00 €	12 012,00 €	•		
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS VIE SCOLAIRE ET ENVIRONNEMENT						
	14 460,00)€	12 012,0	0€		

Christian DUMAS expose :

Détail des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2014						
	D	IVERS				
Libellés	Subventions vo	Subventions votées en 2013		ntions 2014		
Libelies	Fonct.	Excep.	Fonct.	Excep.		
CCAS	190 000,00 €		190 000,00 €			
COMITE D ENTRAIDE	57 800,00 €		57 800,00 €			
SOUS TOTAL DIVERS	247 800,00 €		247 800,00 €			
SOUS TOTAL DIVERS	247 800	,00 €	247 8	800,00 €		

TOTAL GENERAL	526 769,00 €	556 592,00 €
---------------	--------------	--------------

Après avis favorable de la commission Finances, « Ressources Humaines » du 05 février 2014, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la proposition de subventions aux associations communes au titre de l'année 2014,

Nicole PERLY: Je voudrais revenir sur la subvention donnée au Judo. La subvention est reconduite mais le professeur va partir en retraite. Il était en CDI depuis un certain nombre d'années et la prime de départ n'a pas été budgétée.

Christian DUMAS: Il faut voir cela avec l'association.

Alfred DOMAGALA: Il était en CDI, ils vont chercher des animateurs, c'est très difficile à trouver, ils vont essayer de mutualiser avec d'autres clubs. Il n'y a pas d'obligation de verser une indemnité de départ.

Christian DUMAS: Le judo est l'association employeur, si la convention collective prévoit une indemnité c'est à elle de l'assumer, ce n'est pas à la commune.

Nicole PERLY : Ils vont être confrontés à un sacré problème. Ils ont une centaine d'adhérents dont beaucoup de jeunes.

Alfred DOMAGALA: On les a reçu, mais ils n'ont pas abordé cette difficulté. Le souci principal est de trouver un encadrement.

Christian DUMAS: J'espère qu'ils ont anticipé, car le départ en retraite de M. MABILEAU n'est pas une surprise. Nous n'avons pas connaissance de cette difficulté. Nous restons à l'écoute en cas de nécessité.

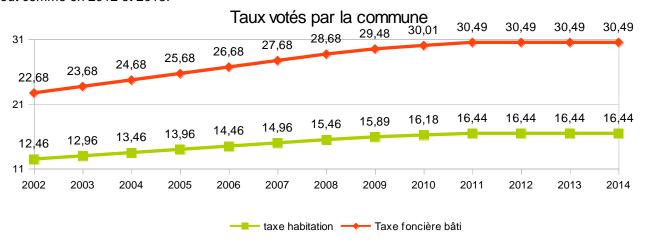
DL.14.026 - Vote des taux 2014

Enriqueta REY expose :

Après avis favorable de la commission élargie du 5 février 2014, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis sur la proposition de taux 2014 ci-dessous :

Taxes	Taux 2013	Taux 2014
Taxe d'habitation	16,44%	16,44 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,49%	30,49%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	79,49%	79,49 %

Le budget 2014 confortera une politique fiscale équitable et maitrisée, sans augmentation des taux, tout comme en 2012 et 2013.



Christian DUMAS: Nous proposons comme depuis trois ans la stagnation des taux de fiscalité locale. Sur l'ensemble du mandat, les taxes ont augmenté de 6%, alors que dans le précédent mandat, elles ont augmenté de 26% Je vous rappelle qu'un point de fiscalité c'est 200 000 €. Il ne nous paraît pas raisonnable d'augmenter les impôts dans cette période, où les salaires et les pensions n'augmentent pas. Le taux de l'inflation est autour de 2% selon les années. Il n'est pas raisonnable de faire supporter aux Ingréens cette charge.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur

DL.14.027 - Projet de budget primitif 2014 - Ville

Enriqueta REY expose:

Le débat des orientations budgétaires s'est tenu le 29 janvier dernier. Les documents présentés lors de ce débat ont permis de cadrer les grandes orientations du budget 2014.

Les mots clés du budget 2014 : La recherche d'une fiscalité équitable et maîtrisée La poursuite d'une politique de désendettement La poursuite d'un programme ambitieux d'investissement

Le projet de budget global 2014 se chiffre à 16 223 000 € contre 16 029 700 € en 2013. Cette hausse est portée par la section de fonctionnement (+5,82%).

Dépenses réelles	14 989 000,00 €
Dépenses d'ordre	1 234 000,00 €
Total des dépenses	16 223 000,00 €

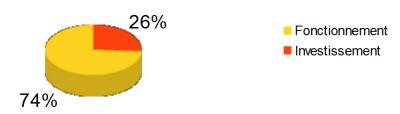
Recettes réelles	14 989 000,00 €
Recettes d'ordre	1 234 000,00 €
Recettes Totales	16 223 000,00 €

Rappel BP 2013 16 02

16 029 700,00 € Rappel BP 2013

16 029 700,00 €





SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total du projet de budget primitif de fonctionnement pour l'année 2014 s'élèverait à 12 044 000 € contre 11 382 000 € en 2013.

A - DEPENSES

Dans un contexte économique et social fragile, où les ressources se raréfient, la municipalité fait néanmoins le choix pour 2014 de poursuivre son offre de services publics de qualité, la gestion budgétaire rigoureuse permettant de garantir les grands équilibres financiers.

Total des dépenses	12 044 000,00 €
Dépenses d'ordre	1 084 000,00 €
Dépenses réelles	10 960 000,00 €

	Evolution des principaux postes			
	BP 2013	BP 2014	Evolution	
011- Charges à caractère général	2 557 518,22 €	2 653 995,69 €	3,77%	
012- Charges de personnel	6 585 122,98 €	7 279 017,40 €	10,54%	
65- Autres charges de gestion courante	632 613,74 €	636 572,00 €	0,63%	
Total des dépenses courantes	9 775 254,94 €	10 569 585,09 €	8,13%	
014- Atténuation de produits	19 000,00 €	30 000,00 €	57,89%	
66- Charges financières	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00%	
67- Charges exceptionnelles	54 440,00 €	55 414,91 €	1,79%	
022-Dépenses imprévues		5 000,00 €		
Total dépenses réelles de fonctionnement	10 148 694,94 €	10 960 000,00 €	7,99%	

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Au budget 2014, les charges à caractère général sont estimées à 2 653 995 ,69 €, soit une légère augmentation de +3,77 %.

Le compte alimentation 60623 est en forte augmentation car les dépenses alimentaires payées à la société Ansamble dans le cadre du marché de restauration scolaire étaient imputées au compte 6042 (compte en forte diminution).

Le nouveau marché qui permet au restaurant la gestion directe de ces achats alimentaires impute désormais ces dépenses sur le compte 60623.

Le compte 60612 et le compte 60622 (électricité et carburant) prennent en compte l'augmentation du prix de l'énergie.

Le compte 60633 (fourniture de voirie) est en légère augmentation notamment avec l'achat d'enrobé pour la rue de Selliers et du Coin rond.

Le compte 6135 (location) est en augmentation principalement du fait que désormais les vêtements de travail du personnel de la restauration scolaire sont loués.

Le renouvellement de nos contrats d'assurances en juillet dernier a fait augmenter les primes d'assurances imputées au **compte 616** (primes d'assurances) de près de 20 %.

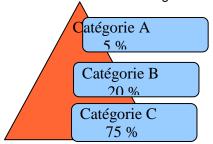
En 2014, le conseil des jeunes prévoit un déplacement à un colloque organisé par l'association nationale de conseil d'enfants et de jeunes (ANACEJ) et de ce fait le **compte 6185** (frais de colloques et séminaires) est en forte augmentation.

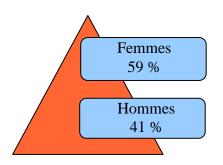
Les frais de formation sont désormais à imputer au **compte 6188** pour tout ce qui concerne les formations liées à l'achat de logiciel. De ce fait ce poste est en augmentation + 323,08%.

Chapitre 012 - Charges de personnel

Évaluées à 7 279 017,40 € contre 6 585 122,98 € l'an passé, le budget 2014 fixe l'évolution de la masse salariale à + 10,54 %. Les crédits affectés à ce poste serviront principalement à financer le coût du GVT (Glissement – Vieillesse- Technicité) qui retrace les avancements et promotions, le relèvement du SMIC et des cotisations CNRACL, la revalorisation indiciaire des agents relevant de la catégorie C, la revalorisation du régime indemnitaire, et enfin la participation de la commune dans le régime santé et prévoyance. Il est important de noter que ce poste est à minorer des remboursements des contrats d'avenir et des divers remboursements d'indemnités journalières (262 K€)

(source : bilan social à fin 2012 Agents titulaires)





Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Prévu pour 636 572 €, ce chapitre est stable. Il comprend pour l'essentiel le montant des subventions aux associations (pour la partie fonctionnement, les subventions exceptionnelles sont comptabilisées au chapitre 67). La commune tient à poursuivre son soutien aux différents partenaires qui animent la vie locale.

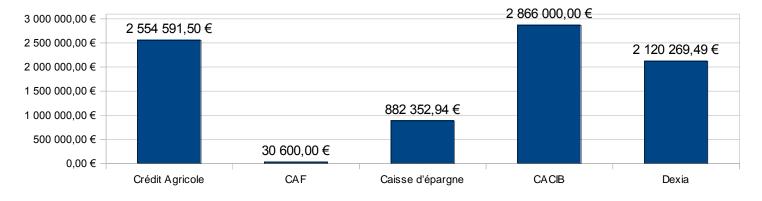
Chapitre 66 - Charges financières

Depuis le début du mandat, aucun emprunt n'a été contracté par la municipalité. Les taux actuels du marché laissent à penser qu'un montant de 300 000 € serait suffisant pour le paiement en 2014 des charges financières.

	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA estimé 2013	BP 2014
Annuité restant dû au 31/12	10 674 702,00 €	11 097 842,00 €	10 743 467,00 €	10 083 164,00 €	9 569 569,00 €	9 013 392,00 €	8 453 813,00 €	7 874 525,00 €
Annuité en capital	654 392,00 €	694 220,00 €	536 374,99 €	660 303,00 €	526 836,00 €	556 177,00 €	559 578,00 €	579 288,00 €
Annuité en intérêt	407 808,00 €	479 773,00 €	268 582,00 €	261 801,00 €	325 148,00 €	285 938,00 €	252 129,00 €	300 000,00 €
Annuité totale	1 062 200,00 €	1 173 993,00 €	804 956,99 €	922 104,00 €	851 984,00 €	842 115,00 €	811 707,00 €	879 288,00 €

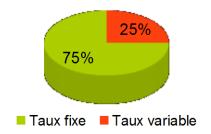
La structure de la dette se répartit entre 76 % d'emprunts à taux fixe et 24 % d'emprunts à taux

Répartition de la dette budget Ville par prêteur au 31/12/2013



variable.

Structure de la dette au 31/12/13



Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Le total de ce chapitre est de 55 414,91 €. Il reste stable en 2014. Les crédits inscrits en charges exceptionnelles correspondent essentiellement aux :

- bourses et prix
- subventions exceptionnelles aux associations.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

La dotation de péréquation est estimée en 2014 à 30 000 €.

En conclusion

Les opérations d'ordre s'élèveraient à 1 084 000 €.

Leurs deux composantes sont :

- les dotations aux amortissements pour 350 000 €.
- le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 734 000 €

B - RECETTES

Elles sont d'un montant de 12 044 000 € pour l'année 2014.

recettes réelles	11 894 000,00 €
Recettes d'ordre	150 000,00 €
Total des Recettes	12 044 000,00 €

	Evolution des principaux postes			
	BP 2013	BP 2014	Evolution	
70- Produits des services	779 502,38 €	881 000,00 €	13,02%	
73- Impôts et taxes	9 262 991,11 €	9 625 574,00 €	3,91%	
74- Dotations et participations	1 044 000,00 €	1 030 000,00 €	-1,34%	
75- Autres produits de gestion				
courantes	61 300,00 €	80 426,00 €	31,20%	
013- atténuations de charges	70 000,00 €	262 000,00 €	274,29%	
77- Produits exceptionnels	14 206,51 €	15 000,00 €	5,59%	
Total re s réelles de				
fonctionnement	11 232 000,00 €	11 894 000,00 €	5,89%	

Chapitre 70 - Produits des services

Dans ce chapitre se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers. On retrouve sur ce compte les produits issus principalement :

- des activités périscolaires: garderies, aide aux devoirs, centre de loisirs
- de la participation des familles aux cours de l'école de musique
- de la participation des familles pour la restauration scolaire
- des ventes de places de spectacles
- de la participation de la CAF.

Viennent s'ajouter les recettes relatives aux ventes de concessions du cimetière, aux abonnements de bibliothèque.

Les ressources tarifaires de la ville représentent 7,31% du montant total du budget. Les tarifs aux Ingréens concernant les services publics seront revalorisés en juin 2014.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

La fiscalité est le premier poste de ressources de la commune (9 625 574 €). Elle représente 79,92% des recettes de fonctionnement.

La progression globale des recettes provenant de la fiscalité directe locale (taxes ménages) s'appuie essentiellement sur la variation physique ainsi que de la revalorisation des bases locatives fixée par l'État

(à +0,9 % en 2014).

Malgré le contexte budgétaire de plus en plus contraint et face aux difficultés économiques et sociales qui fragilisent nos concitoyens, la commune a décidé, tout comme en 2012 et 2013, de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Chapitre 74 - Dotations et participations

Le chapitre 74 d'un montant de 1 030 000 € est en baisse de 1,34% et représente 8,55 % du budget. Le total des recettes de l'État serait de 935 000 € en 2014 contre 950 000 € en 2013 et se décomposerait comme suit :

- La Dotation Globale de Fonctionnement pour 780 000 €,
- La Dotation de Solidarité Rurale pour 80 000 €,
- Les compensations de l'État pour 75 000 €.

Les autres recettes inscrites à ce chapitre sont principalement constituées par :

- La participation pour l'utilisation des équipements sportifs à hauteur de 20 000 € par le Conseil Régional et 20 000 € par le Conseil Général.
- La participation pour la saison culturelle 2014 par le conseil Régional à hauteur de 30 000 €.
- La contribution des communes pour la scolarisation hors secteur scolaire pour 25 000 €.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce chapitre recense les recettes liées aux locations de logements, de diverses salles et du local de la Poste, pour un total de 80 426 €.

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Évaluées à 262 000 €, elles concernent essentiellement les remboursements des contrats d'avenir. Les indemnités journalières suite à des arrêts maladies sont également comptabilisées dans ce chapitre.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Il est prévu 15 000 € au titre des remboursements de sinistres et diverses charges au cours de l'exercice 2014.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Ce chapitre, qui s'élève à 150 000 €, retrace le montant des travaux en régie à immobiliser.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits ouverts s'élèvent à 4 179 000 €. En 2014, la municipalité poursuivra sa politique volontariste en matière d'investissement. Cependant, cette politique d'investissement ambitieuse n'altérera pas les marges de manœuvre futures puisque la municipalité poursuit sa politique de désendettement pour la 6ème année consécutive.

DEPENSES

Le budget 2014 est essentiellement marqué par la construction d'un nouveau terrain de football, la réfection de la voirie Coin rond/ Carlerie mais également le lancement de gros équipements comme la salle de convivialité et l'école municipale de musique.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Régularisation comptable, à la demande du Trésorier, d'intérêts courus non échus comptabilisés en 2006 pour un montant de 25 047,06 €.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

Ce chapitre s'élève à 85 670,17 €.

L'essentiel de ce chapitre est constitué :

- Des frais pour l'étape 1 du PLU et l'étape 2 de l'AEU
- De l'achat de licences informatiques
- De l'achat de logiciels

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Sont inscrites dans ce chapitre les acquisitions de terrains, les acquisitions récurrentes de matériels et autres biens mobiliers nécessaires au bon fonctionnement des services de la ville.

Nature	BP 2014
2112- Acquisitons de terrains	417 400,00 €
2128- Agencements de terrains	35 000,00 €
2135 – Installations et Agencements	180 600,00 €
21534- Réseaux d'electrification	60 000,00 €
21538- Autres réseaux	50 000,00 €
21568- Autres matériel et outillage d'incendie	3 000,00 €
2182- Matériel de transport	27 000,00 €
2183- Matériel informatique	17 900,00 €
2184- Mobilier	3 850,00 €
2188- Autres immobilisations corporelles	53 292,00 €
TOTAL	848 042,00 €

2112- Acquisitions de terrains

Les 417 400€ prévus à l'article 2112 concernent particulièrement l'acquisition de parcelles en vue de la construction d'un nouveau terrain de football mais également de parcelles rue de la Justice et route de la Chapelle.

≥ 2128- Autres agencements et aménagements pour 35 000 €

L'aménagement de terrains comprend l'aménagement des abords du bassin de Bel Air ainsi que la poursuite du sentier d'interprétation.

2135- Installations générales - Agencements

Les crédits inscrits correspondent à:

- L'aménagement du local chaudière, dans les locaux associatifs pour 100 000 €
- Le désamiantage de 3 classes avec réfection des sols à l'école Emilie Carles pour 40 000 €
- L'aménagement d'une laverie au restaurant scolaire pour 40 600 €
- ≥ 21534 Réseaux d'électrification pour 60 000 €

- ≥ 21538- Autres réseaux pour 50 000 €
- > 21568- Autre matériel et outillage d'incendie et de défense pour 3 000 €
- ≥ 2182 Matériel transport pour 27 000 €
- ≥ 2183 Matériel de bureau et informatique pour 17 900 €
- ≥ 2184 Mobilier pour 3 850 €
- ≥ 2188- Autres immobilisations corporelles pour un montant de 53 292 € décomposé comme suit :
- Service Développement durable pour 2 500 €
- Service Jeunesse pour 7 500 €
- Halte Garderie pour 500 €
- École de Musique pour 6 450 €
- Service Bibliothèque pour 1 000 €
- Service Culture pour 5 000 €
- Service Espaces Verts pour 10 100 €
- Service Logistique pour 9 700 €
- Service Voirie pour 3 000 €
- Service Restaurant pour 4 842 €
- Service des Sports pour 2 700 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

Nature	BP 2014
2312- Aménagement de Terrains	740 952,94 €
2315- Voiries	250 000,00 €
TOTAL	990 952,94 €

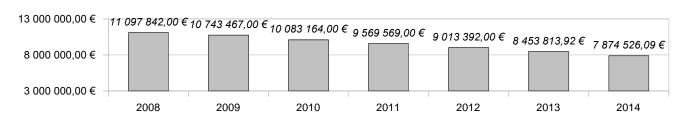
Ce chapitre correspond aux travaux lancés par la Ville pour :

- l'aménagement d'un nouveau terrain de football pour 740 952,94 €
- la réfection de la voirie de la rue de la Carlerie / Coin Rond pour 250 000 €

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Le remboursement en capital de l'année 2014 est estimé à 579 287,83 €. La dette reste un élément de fragilité majeur de la commune de part sa jeunesse et sa longévité.

projection de la dette

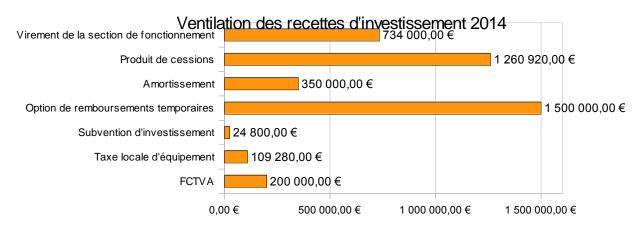


Mouvements d'ordre- chapitre 040 et 041

Les opérations d'ordre sont estimées à 150 000 € de travaux en régie.

RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4 179 000 €.



La première recette est l'autofinancement que la Ville affecte à la section d'investissement. Il est important de noter que la ville d'Ingré a prévu de ne pas recourir pour la sixième année consécutive à un emprunt d'équilibre afin d'honorer son objectif de désendettement.

La commune doit bénéficier en 2014 des concours financiers de l'AgglO pour la construction du Club House du Tennis pour la somme de 24 800 € Les cessions pour un montant de 1 260 920 € se décomposent ainsi :

- vente d'un terrain à un artisan pour 55 220€
- vente d'un terrain à la SEMDO pour 520 000 €
- vente de terrain Zac des Guettes pour 305 700 €
- vente d'un terrain à la société Immochan pour 380 000 €

Les opérations d'ordre comprenant les amortissements se montent à 350 000 €.

Après avis favorable de la commission « Finances, Ressources Humaines » du 5 février 2014, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les montants inscrits au projet de budget primitif 2014 de la commune.

Annexe 14: synthèse budgétaire Excel- Budget Ville

Christian DUMAS: Le projet est un projet réaliste, rigoureux, ambitieux, qui se fait à partir du rapport financier du Trésorier. Ce rapport indique une maîtrise des dépenses de fonctionnement, une diminution de la dette, un autofinancement en hausse qui dépasse ce qui se fait sur les communes de mêmes strates, absence de recours à l'emprunt et maîtrise de la fiscalité avec absence de revalorisation de la fiscalité. Cela atteste de la bonne gestion municipale. Le trésorier dit qu'il faut demeurer vigilant, la dette est élevée même si elle a tendance à s'amoindrir, mais surtout elle est jeune. Une dette jeune, il est difficile de la lisser. Il faudra attendre plusieurs années avant de passer en dessous de la barre des 5 000 000 € de dette. Mais comme nous partons de loin, nous sommes sur la bonne voie.

Nous avons la faiblesse de penser que nous avons le devoir et la responsabilité de préparer l'avenir d'Ingré. Ce projet de budget s'articule autour de quelques idées comme le maintien de la fiscalité locale, la poursuite du désendettement, nous allons continuer à rembourser notre dette, nous n'allons pas emprunter pour la 7^{ième} année consécutive. 9 000 000 € ont été investis avec des cofinancements importants.

Une trésorerie positive et une recherche d'autofinancement importante. C'est la manière de pouvoir financer nos projets sans recours à l'emprunt.

Puis le lancement de gros dossiers : l'École Municipale de Musique pour 3 300 000 €, la salle de convivialité et associative de 700 000€ sont des gros chantiers, accompagnés dans leurs financements.

La réalisation d'un nouveau terrain de football de 800 000 €, avec l'achat de terrains, l'aménagement d'une laverie au restaurant scolaire pour avoir des conditions d'hygiène irréprochables. La réhabilitation de classes dans les écoles, les écoles sont un sujet de préoccupation de la municipalité.

Des classes des différentes écoles ont des Tableaux Blancs Interactifs, nous souhaitons équiper l'ensemble des classes pour qu'Ingré soit Leader dans les communes de mêmes strates.

L'aménagement de nouveaux locaux associatifs qui nous permettront de reloger des associations dans de meilleures conditions. Le chantier des archers, le nouveau pas de tir qui est en cours pour un montant de 250 000 €. La rue de la Gare avec l'enfouissement des réseaux et la création d'une piste cyclable en site propre pour 275 000 €, le démarrage des travaux est prévu pour le 10 mars.

La fin du chantier de la rue de la Justice, nous avons été ralentis par la découverte d'une conduite de gaz, pour un peu plus d' 1 200 000 € avec toutes les canalisations d'eau potable, visite de chantier le 15 mars.

Démarrage de la rue Pierre et Marie Curie, pour 275 000 € les travaux se feront de nuit pour éviter de gêner les entreprises.

L'éclairage du bassin de Bel Air, pour 100 000 €, inauguration le 20 février prochain.

Le projet de Budget Primitif 2014 est ambitieux, il prépare l'avenir et les projets vont être nombreux. Nous le devons avant tout à la gestion rigoureuse et saine. Car il nous a fallu dans un premier temps remettre les choses droites. Diminuer notre endettement pour pouvoir de nouveau investir dans des proportions importantes.

Si nous avons investi 9 000 000 € en 6 ans, cela nous place au-dessus des communes de même strate, nous sommes à 1 410 € par habitant contre 1 380 € ou 1 310 € pour les communes du département et 1 400 € au niveau régional. L'année 2014 va représenter à elle seule 6 000 000 €. Je voudrais associer les services municipaux qui ont fait cet effort d'économie des deniers publics.

Philippe GOUGEON: Vous avez fait un très beau tableau, l'autosatisfaction continue, c'est très bien.

Christian DUMAS: Je vous parle d'autofinancement pas d'autosatisfaction.

Philippe GOUGEON: Oui mais moi je vous parle d'autosatisfaction.

Une question au préalable : est-ce qu'il a été décompté quelque part le coût des activités périscolaires?

Christian DUMAS: Non car au moment ou le budget a été voté ces charges ne sont pas totalement définies. Elles n'entreront en vigueur qu'au mois de Septembre. Cela sera envisagé dans le cadre du Budget Supplémentaire. Il ne nous était pas possible au cours de la préparation du Budget Primitif de connaître tous les schémas. Nous réfléchissons depuis un an avec les services, les parents d'élèves, les enseignants, les partenaires, mais nous ne sommes pas en mesure de le chiffrer, cela fera l'objet d'un Budget Supplémentaire.

Philippe GOUGEON: Vous auriez quand même pu anticiper, cela se serait rapproché d'un budget plus juste. Le budget 2014 va être impacté d'une façon non neutre.

Arnaud JEAN: On connaît le schéma, vous étiez présent à la présentation et en commission municipale. Nous ne connaissons pas le nombre d'enfants qui vont participer aux activités, de ce nombre découlera le nombre d'encadrants. Ces activités sont obligatoires pour la collectivité mais facultatives pour les parents. Les communes qui se sont essayées se sont trompées gravement. Elles

ont mis en place des recrutements sur des intentions d'inscription et se retrouvent avec du personnel en trop. Pour d'autres, elles se sont retrouvées en deçà. Nous ne possédons pas les chiffres nationaux qui permettraient d'évaluer précisément les choses. Nous connaissons précisément le cadre mais pas l'accueil.

Christian DUMAS: Nous avons inclus ce chiffre dans la masse salariale, nous avons ajouté l'équivalent de 3 postes à temps plein, nous avons budgété tous les équipements nécessaires et toute la partie communication. Nous avons capacité à assumer la dépense qui sera effectuée entre septembre et décembre. Nous n'avons pas affecté de sommes sur une ligne particulière.

Philippe GOUGEON: Et les subventions aux associations ? On part un peu à l'aveuglette sur ce budget.

Christian DUMAS: Vous, que vous partiez à l'aveuglette, c'est normal. Nous cela fait un an que nous travaillons sur ce sujet. Les associations vont participer dans une relation de partenariat. Je ne suis pas en capacité de savoir quelles sont les associations qui vont intervenir sur ce premier trimestre. Nous n'avons pas mis non plus les financements de l'État. Nous n'avons pas mis certaines dépenses mais nous n'avons pas mis non plus certaines recettes. Nous sommes éligibles à 50€ par enfants. Si nous prenons en compte la masse salariale, et la recette de l'état, on aura sans doute à ajuster, mais cela devrait rester dans des proportions limitées.

Philippe GOUGEON: Oui, ce n'est pas prévu dans le Budget Primitif d'accord.

Christian DUMAS: C'est prévu, je viens de vous dire que nous avons mis 3 postes à temps plein, pouvez-vous me dire combien fera l'équivalent de 3 temps plein? Si j'ai mis 3 postes c'est que je pense que c'est nécessaire.

Philippe GOUGEON: Plus généralement, vous proposez un budget qui est le reflet du débat d'orientation budgétaire, ce budget confirme notre argumentation, une fois encore, vous faites la liste de travaux que vous faites soudainement. Pour nous, il faut étaler ces travaux tout au long de la mandature. Vous annoncez des travaux qui sont en fait des projets. Ingré est handicapée et elle boite. Les charges de fonctionnement sont trop importantes. Ce que nous craignions se produit, les charges de fonctionnement augmentent de 8% c'est beaucoup, alors que les recettes augmentent de 6%. La part la plus importante concerne la masse salariale qui pèse de plus en plus lourd depuis 2011. De 54,85% des charges de fonctionnement nous passons à 60,5% dans les charges de 2014. Cela fait 5,4% d'augmentation, ce qui est très important.

J'ai bien entendu votre explication, mais expliquer les choses n'est pas traiter le problème.

Les rythmes scolaires, d'accord vous expliquez que nous pourrons faire face en 2014 car il ne s'agit que d'un trimestre, mais il faudra aussi prendre en compte que cette réforme pèsera sur l'année entière.

Nous pouvons nous demander jusqu'où ces charges vont aller. C'est état de fait est ennuyeux, le taux de rigidité qui en découle va croître, la conséquence est que cela laisse peu de marge pour les possibilités d'investissements futurs une fois qu'on aura vidé le bas de laine que vous avez accumulé.

Vous dites que sur les 6 ans, vous avez investi 9 000 000 €, vous avez l'air de trouver que c'est beaucoup en 6 ans, dont 4 000 000 € de financements extérieurs, ça, c'est une bonne chose. Sur la mandature c'est quand même peu, vous dites qu'il faut calculer sur les 6 ans, on est en dessous de la moyenne de la strate, je rappelle à titre indicatif que la mandature précédente avait investi 22 000 000 € dont 4 000 000 € de financements extérieurs, vous trouviez que c'était trop, et bien il faut trouver un juste milieu, compte tenu de l'augmentation de la population. Ce budget est déséquilibré, nous ne le voterons pas.

Chrisitan DUMAS: Je suis satisfait que vous vous interrogiez sur l'augmentation des charges de fonctionnement, je regrette que vous le découvriez. Je me rappelle qu'avant quand les charges augmentaient plus vite que les dépenses ça ne troublaient personne.

Philippe GOUGEON: Vous parlez d'une mandature très ancienne.

Christian DUMAS: Quand vous parlez des 22 000 000 € d'investissement, vous parliez aussi de l'ancienne mandature. Vous me permettrez la même anaphore. Vous comparez un point par rapport avec l'ancienne municipalité, je fais la même chose.

Philippe GOUGEON: Je n'ai pas critiqué.

Christian DUMAS: Moi non plus je ne critique pas. Je dis que vos charges de fonctionnement croissaient plus vite que vos recettes. Chacun appréciera si c'est positif ou négatif. Vous nous parlez d'un ratio de rigidité de 0,52 qui vous paraît élevé, je vous rappelle que vous étiez à 0,58.

Sur les 22 000 000 €, d'investissement, vous oubliez de dire que vous n'avez pas financé 22 000 000 € Une partie a été payée depuis 2008, le centre de loisirs n'était qu'un projet à cette période.

Philippe GOUGEON: Le centre de loisirs était financé en grande partie.

Christian DUMAS: Oui, mais la salle de convivialité est financée en totalité. Quand vous dites que les investissements sont inférieurs à la strate, vous mentez et vous le savez. Je vais lire une nouvelle fois le rapport du trésorier «Les dépenses de fonctionnements ne peuvent être appréciées que sur une période pluriannuelle. Ingré cumule 1 410 € par habitant. Moyenne départementale : 1 361€ moyenne Régionale : 1 400 € » Et vous nous dites que 1 410 € est inférieur à 1 400 € et 1 361 € ? Chacun appréciera. Que vous disiez que l'on n'a que 1 400 € vous pouvez, mais dire que c'est inférieur, c'est faux. Vous ne pouvez pas me prouver le contraire. Vous mentez délibérément et vous le savez.

Philippe GOUGEON: Par rapport à la strate nationale, c'est faux on est en dessous

Christian DUMAS: Combien est la strate nationale?

Philippe GOUGEON Je ne l'ai pas.

Christian DUMAS: Vous ne l'avez jamais! Dites-nous combien c'est.

Philippe GOUGEON : Arrêtez de vous comportez comme un barbacole.

Christian DUMAS: Un barbacole? C'est quoi un barbacole

Philippe GOUGEON: Il faudrait vous renseigner

Christian DUMAS: Et bien je le fais je vous le demande

Philippe GOUGEON: Dans l'opéra de Jean Baptiste Lully, c'est un maître d'école suffisant

Christian DUMAS: Je ne suis pas un maître d'école Monsieur Gougeon. Quand on me dit que 1 410€ est inférieur à 1 361€ je dis que ce n'est pas vrai. Je pense que dans cette salle, plus de gens considèrent que 1 410€ est supérieur à 1 361€. On n'a pas besoin d'être maître d'école pour ça. Vous dites que les charges de fonctionnement augmentent, nous avons tout en régie municipale, c'est normal. Un 6ème policier municipal ça coûte, quand on fait tourner la police le soir dans les rues ça coûte, quand on ouvre les services municipaux en continue ça coûte, une ATSEM volante, ça coûte, quand quelqu'un fait de la médiation de rue, ça coûte.

Philippe GOUGEON: D'accord, mais c'est un choix.

Christian DUMAS: Mais nous assumons.

Philippe GOUGEON: Ce n'est pas parce que l'on assume que c'est une bonne chose!

Christian DUMAS: Je vous croyais très attaché à la sécurité, faire des patrouilles est donc une bonne chose. Je vous croyais très attaché à l'Éducation. Si nous n'avons pas de maîtres dans les classes comment allons-nous faire? Je vous ai dit le nombre de personnes embauchées, savez-vous à combien se chiffrent les embauches de la mandature précédente? Elles se chiffrent à 57 personnes.

Philippe GOUGEON: Vous trouviez que c'était trop je m'en souviens.

Christian DUMAS: Non, je n'ai jamais dit que c'était trop. D'abord vous n'étiez pas là, vous ne pouvez pas vous en souvenir. Et je ne me souviens pas vous avoir beaucoup vu dans le public, même si je tournais le dos à cette époque. Je trouvais que certaines embauches n'étaient pas clairement définies en termes de besoin, pas sur le nombre. Nous avons une idée du service public municipal. On peut ne pas être d'accord et je le conçois tout à fait. Lorsqu'on multiplie les sorties en minibus qui ont augmenté de 50%, il faut conduire le minibus. Quand on fait des animations récréatives, il faut quelqu'un pour animer. C'est un travail important. Quand nous faisons des séances cinéma, quelqu'un doit être là pour l'accueil des personnes âgées et projeter les films. Tout cela a un coût.

Philippe GOUGEON: D'accord mais il y a un équilibre à trouver, il y a quantité de rues qui sont dans un état lamentable, il aurait fallu d'abord refaire les routes au lieu de rompre l'équilibre au niveau des charges de fonctionnement.

Christian DUMAS: Quand je fais le total des routes je crois que nous n'avons pas à rougir par rapport à ce qui c'est fait avant. Route d'Orléans, rue de la Justice. Il n'y a pas photo! Vous comparez des choses qui ne sont pas comparables. Vous savez combien coûte un fonctionnaire à la fin de l'année? On est à 22 000€, la réfection de la rue coûte 1 200 000 €. Nous avons embauché 10 fonctionnaires territoriaux en 6 ans vous voyez ce que ça fait? Si nous avions embauché 5 agents de moins, on aurait refait 5 entrées charretières. Soit on transporte les anciens quand ils ont besoin, soit on dit « non cette année on ne vous emmène pas car nous avons fait une entrée charretière. » Les fonctionnaires apprécieront que vous les considériez en trop. Mais les Ingréens pensent qu'ils ne sont pas assez en sachant que la fiscalité n'augmente pas alors que les services augmentent, je ne pense pas que les Ingréennes et les Ingréens s'en plaignent.

Philippe GOUGEON: Depuis le début, nous parlons de la même chose, nous ne sommes pas d'accord sur le principe. Quand nous avons 74% d'un côté pour les charges et 24% pour les investissements de l'autre, il y a quelque chose qui n'est pas normal, nous trouvons que cet équilibre n'est pas tout à fait correct. Évidement, on peut multiplier les services autant qu'on veut, il n'y en aura jamais assez, c'est certain mais il y a un équilibre à trouver entre ce dont les Ingréennes ont besoin en termes d'équipement et des services à offrir.

Christian DUMAS: Rassurez-moi, vous n'avez jamais pensé que le Budget de Fonctionnement puisse être égal au Budget d'Investissement quand même? Parce que vous parlez d'équilibre! Quand on a des budgets de fonctionnement de 11 000 000 € si on avait des budgets d'investissement de 11 000 000 €, et qu'on a la chance pour certains de faire un mandat de sept ans on serait à 80 000 000 € d'investissement, à mon avis les routes pourraient briller. Nous ne sommes pas dans ces proportions. On est à 4 000 000 € d'investissement ce qui n'est pas négligeable. 6 000 000 € de prévus sur l'année 2014 c'est important.

Philippe GOUGEON: Tout d'un coup!

Christian DUMAS: Vous ne pouvez pas dire ça. L'école municipale de musique ça fait deux ans qu'on en parle. Vous avez été associé dès le départ, ça a duré plusieurs mois. Ce n'est pas quelque chose qu'on a prévu aujourd'hui, mais depuis des années. La salle associative et de convivialité est prévue depuis des années également.

Philippe GOUGEON: Peut-être, mais vous ne nous avez jamais dit quel était votre plan d'investissement et ne nous avez jamais expliqué quel était votre schéma directeur. Il y a de cela un an, nous avons découvert que la salle de convivialité allait se faire et nous sommes d'accord. Depuis longtemps la salle verte patine c'est vrai. Quant à l'école de musique c'est dans les mêmes temps que nous avons appris que vous alliez la faire.

Pourquoi l'aviez-vous caché aux Ingréennes et aux Ingréens? Vous auriez pu nous le dire avant. On vous demandait sans arrêt ce que vous aviez l'intention de faire puisque vous ne faisiez pas grand chose encore, vous auriez pu nous le dire.

Christian DUMAS: Il y a un très bon document qui a été distribué il y a 6 ans, qui s'appelait « une équipe, une volonté, un projet pour Ingré » la salle associative et l'école de musique sont dedans. Ce n'est pas à vous que je vais expliquer que la minorité n'est pas au courant forcément de tout en même temps que la majorité. Il y a même eu des minorités dont je me souviens qui n'ont jamais rien reçu du départ jusqu'à la fin.

Cela a existé et je peux vous donner des exemples flagrants. Quelques mois après avoir commencé à réfléchir sur la salle associative et sur l'école de musique municipale, nous avons associé les membres de la minorité qui a fait partie du choix de l'architecte, qui a assisté à la décision du projet, qui a participé et c'est normal aux commissions d'appels d'offres.

Nous n'avons rien caché du tout. Chaque fois qu'on se met à réfléchir, on ne va pas vous téléphoner pour vous prévenir que nous commençons à réfléchir sur un projet. Les Ingréennes et les Ingréens savaient que nous allions prévoir une Ecole Municipale de Musique et une salle associative, puisque nous l'avions annoncé. Je comprends que cela vous gène qu'on fasse ce qu'on a dit. Si vous n'avez pas lu ce document vous ne pouviez pas le savoir. Mais nous l'avions promis.

Si ça se fait là, c'est parce que c'est la suite logique des choses. Tout comme le centre de loisirs a été embrayé à mi mandat et a été terminé 1 an et demi après la fin du mandat. C'est une continuité Républicaine. On ne peut pas tout figer.

Vous ne pouvez pas dire que ces choses ont été cachées aux Ingréennes et aux Ingréens. Les gens qui m'en parlent n'ont pas découvert ce projet. J'ai bien compris que ce projet ne vous plaît pas. Je me suis toujours refusé de vous poser une question Monsieur GOUGEON, à vous et vos amis, sur ces budgets car tous les ans vous nous faites des reproches sur le budget.

Soit il n'est pas assez ambitieux, soit il est apathique, soit « il est petit bras » et je vous cite. Aujourd'hui le projet est ambitieux, il n'est pas apathique. On ne parle plus des bras on parle des jambes, j'ai bien compris. C'est bon signe.

La question que j'ai envie de vous poser mais vous n'êtes pas obligé de me répondre est : selon vous, quelle eut été la consistance qu'il aurait fallu qu'il ait pour qu'il vous agrée? Il fallait mobiliser plus d'investissement ? Moins d'investissement ? Car jusqu'à présent on n'investissait pas assez. La vous nous dites que nous investissons beaucoup. Qu'aurait-il fallu pour que vous trouviez ce budget acceptable ? On n'augmente pas les impôts, on n'emprunte pas, on se désendette, on fait de l'autofinancement, on garde une trésorerie positive et on investi 6 000 000€. Que faut-il faire de mieux ? Si tant est que nous soyons amenés à en faire les années futures, qu'on le sache.

Philippe GOUGEON: On n'investit pas 6 000 000 € sur le budget de 2014!

Christian DUMAS: Non nous en investissons 4 500 000 € car l'école de musique sera finie à la rentrée de 2016. Il fallait mettre quoi dans le budget alors pour que vous le trouviez acceptable ?

Philippe GOUGEON: Je l'ai expliqué. Nous pensons que pour l'avenir il y a un problème dans l'accroissement permanent des charges de fonctionnements, vous parlez de l'avenir d'Ingré, nous y sommes sensibles aussi, bien entendu, mais pensons que cela risque de limiter les possibilités à l'avenir si les charges de fonctionnement ne cessent de croître.

À partir du moment où l'on va avoir des charges supplémentaires qui vont arriver à cause des rythmes scolaires, les embauches supplémentaires font qu'automatiquement les charges de fonctionnement vont continuer d'augmenter à l'avenir. Par la même occasion cela va réduire les capacités d'investissement.

Christian DUMAS: Donc les charges de personnels vous paraissent trop élevées.

Philippe GOUGEON: Non c'est les charges de fonctionnements.

Christian DUMAS: Vous ne parlez que du personnel.

Philippe GOUGEON : Dans les charges de fonctionnement, les charges autres que celles du personnel augmentent cette année de 3,7%

Christian DUMAS : C'est dérisoire, nous sommes sur des sommes minimes. On peut faire 15% de 400 € ça ne veut pas dire grand chose. En revanche 2% de 3 000 000 € ça fait du chiffre. Donc c'est les charges de personnel qui vous font souci, très bien je prends acte.

Après délibération, **le Conseil Municipal adopte à la majorité, 22 pour, 7 contres** (Nicole PERLY, Patrick SAUTOT, Joël CRELEROT, Joëlle JOURDAIN, Régine NICOLAU, Philippe GOUGEON, Benoît COQUAND) la proposition du rapporteur.

DL.14.028 – Projet de budget primitif 2014 – Eau

Enriqueta REY expose:

Le budget de l'eau est un budget annexe de la ville d'Ingré régi par la nomenclature comptable M 49. Le projet de budget 2014 s'équilibre en recettes et en dépenses :

- → Pour la section de fonctionnement à 932 300 €
- → Pour la section d'investissement à 220 000 €

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 932 300 €.

DEPENSES

	Evolution des principaux postes			
	BP 2013	BP 2014	Evolution	
011- charges à caractère général	458 970,00 €	431 363,00 €	-6,01%	
012- Charges de personnel	122 630,00 €	129 637,00 €	5,71%	
65-Autres charges de gestion courante	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00%	
Total des dépenses courantes	585 600,00 €	565 000,00 €	-3,52%	
66- Charges financières	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00%	
67- charges exceptionnelles	4 300,00 €	4 300,00 €	0,00%	
014- Atténuation de charges	108 000,00 €	108 000,00 €	0,00%	
Total dépenses réelles de fonctionnement	732 900,00 €	712 300,00 €	-2,81%	

Chapitre 011 : Charges à caractère Général

Le total des charges à caractère général s'élève à 431 363 €. Elles sont en baisse de 6,01% par rapport à l'année 2013.

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

D'un total de 129 637 €, ce chapitre représente 13,91 % du budget de fonctionnement.

Chapitre 65 : Autres de charges de gestion courante

D'un montant de 4 000 €, ce chapitre représente 0,43% du budget. Sont concernées par ce chapitre les demandes d'admission en non valeur demandées par M. le Trésorier Principal.

Chapitre 66 : Charges financières

Le montant lié aux charges d'intérêts est estimé à 35 000 €. Ce chapitre représente 3,75 % du budget de fonctionnement.

Chapitre 67: Charges exceptionnelles

Ce chapitre s'élève à 4 300 € et représente 0,46% du budget de fonctionnement.

Sont affectés dans ce chapitre les différents dégrèvements demandés par les Ingréens.

Chapitre 014 : Atténuation de Produits

Ce chapitre s'élève à 108 000 € et correspond au paiement de la redevance pollution.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Le montant viré à la section d'investissement serait de 65 000 €. Ce chapitre représente 6,97% du budget de fonctionnement.

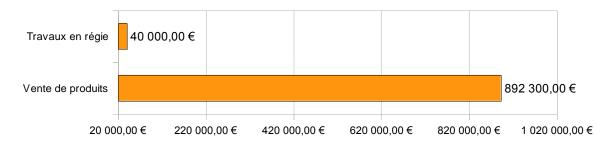
Chapitre 042 : Opérations d'ordre et transfert entre section

Le montant des amortissements est estimé pour l'année 2014 à 155 000 €. Ce chapitre représente 16,63 % du budget de fonctionnement.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 932 300 €.

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT 2013



Chapitre 70 : Vente de produits

Ce chapitre s'élèverait à 892 300 € et représenterait 95,71 % du budget de fonctionnement. La vente d'eau est assise sur le volume d'eau facturé en 2013 soit 399 000 m3. Il concerne principalement la vente d'eau aux Ingréens ainsi que les diverses locations.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transferts entre sections

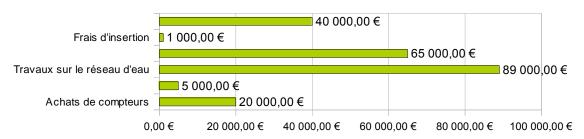
Ce chapitre qui s'élève à 40 000 €, retrace les écritures de travaux en régie qui ont pour contrepartie des comptes de dépenses d'investissement.

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 220 000 €.

Depenses d'investissement 2014



Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Ce chapitre s'élève à 1 000 € pour des frais éventuels de publicité sur les différents marchés d'investissement qui seront à passer.

Chapitre 21: Immobilisations corporelles

Ce chapitre s'élève à 25 000 €

Il s'agit de l'achat de compteurs d'eau pour 20 000 € et l'achat de matériel pour 5 000 €.

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

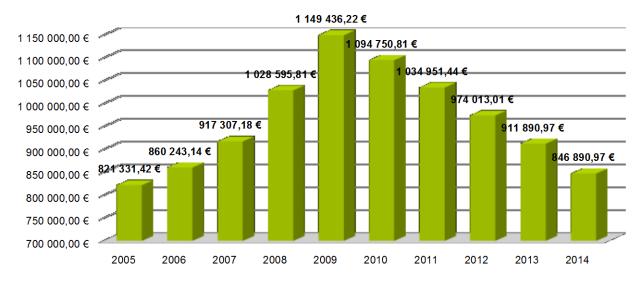
Ce chapitre qui s'élève à 89 000 €. Il se décompose comme suit :

- > Recherche et réparation des fuites d'eau......40 000 €

Chapitre 16: emprunts

Le remboursement en capital de la dette s'élèverait à 65 000 € pour l'année 2014.

Encours de la dette au 31/12 -



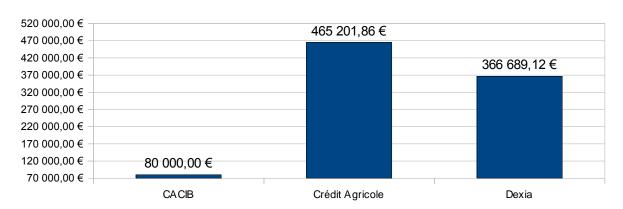
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transferts entre section

Ce chapitre s'élève à 40 000 €. Il retrace les écritures de travaux en régie en contrepartie des recettes de fonctionnement.

RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 220 000 €.

Répartition de la dette budget Eau par prêteur au 31/12/2013



Chapitre 040: Opérations d'ordre de transferts entre sections

Le montant des amortissements est estimé pour l'année 2014 à 155 000 €.

Chapitre 021: Virement de la section de fonctionnement

Ce chapitre s'élève à 65 000 €.

Après avis favorable de la commission « Finances, Ressources Humaines » du 5 février 2014, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les montants inscrits au projet de budget primitif 2014 du service de l'Eau

Annexe 15: synthèse budgétaire Excel- Budget Eau

Après délibération, **le Conseil Municipal adopte à la majorité, 22 pour, 7 abstenions** (Nicole PERLY, Patrick SAUTOT, Joël CRELEROT, Joëlle JOURDAIN, Régine NICOLAU, Philippe GOUGEON, Benoît COQUAND) la proposition du rapporteur.

DL.14.029 – Régularisation comptable – compte 1069

Monsieur le trésorier par courrier en date du 30 décembre 2013 nous informe qu' à l'occasion de la réforme M14 au 01/01/2006 et plus précisément lors de la mise en œuvre de la simplification du rattachement des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) à l'exercice, le compte 1069 a été crée afin d'éviter que le rattachement des charges à l'exercice n'entraine un accroissement des charges trop important lors de l'exercice 2006.

Si cette procédure a permis de préserver l'équilibre du budget, la charge d'exploitation correspondante n'a jamais été réellement financée alors que les capitaux propres de la ville d'Ingré étaient effectivement minorés pour la somme de 25 047,06 €.

L'analyse financière des hauts de bilan nécessite, afin d'assurer la transparence de la situation financière et comptable, un retraitement du compte 1069.

Après avis favorable de la commission « Finances, Ressources Humaines » du 5 février 2014, Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de passer l'écriture suivante :

• L'émission d'un mandat au compte 1068 de 25 047,06 € (les crédits ayant été ouverts au budget primitif 2014), la prise en charge de ce mandat permettant d'apurer par crédit du compte 1069.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur

RESSOURCES HUMAINES

DL.14.030 - Groupement de commandes formations certiphyto

Christian DUMAS expose:

La directive européenne pour une utilisation des pesticides compatibles avec le développement durable (2009/928/CE) prévoit la mise en place de certificats. Pour les agents des collectivités territoriales ils seront obligatoires à compter du 1^{er} octobre 2014.

Le « certiphyto » atteste des connaissances suffisantes pour utiliser les pesticides en sécurité et en réduire l'usage.

Les thèmes étudiés durant les formations seront :

- les situations d'exposition aux produits,
- les mesures de prévention,
- le devenir des produits phytopharmaceutiques,
- la limitation de leur dispersion,
- les alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Pour optimiser les coûts de formation en constituant des groupes d'une quinzaine d'agents environ et favoriser la mutualisation des compétences, la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire ainsi que les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle, Olivet, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Chécy, Marigny-les-Usages, Saint-Cyr-en-Val et Ingré ont décidé de se regrouper pour lancer un marché de formation afin que leurs agents préparent et obtiennent leur « certiphyto ».

Les collectivités ont décidé de constituer un groupement de commandes conformément à l'article 8 du code des marchés publics pour la durée de la procédure de passation du marché et jusqu'à la fin de son exécution.

Il est proposé dans le cadre d'une convention les modalités suivantes :

- la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire assurera la coordination du groupement de commandes.
- le marché sera signé et notifié par le coordonnateur,
- l'exécution du marché reste à la charge de chacun des membres du groupement.

Ceci exposé,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Après avis favorable de la Commission « Finances, Ressources Humaines » du 5 février 2014, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention fixant les modalités du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public de formation pour l'obtention du « certiphyto » à passer avec les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle, Olivet, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Chécy, Marigny-les-Usages, Saint-Cyr-en-Val et Ingré et la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire ,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint assurant sa suppléance à signer ladite convention.
- autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire ou son représentant à signer le marché et tout document relatif à cette affaire.

Annexe 16: Convention de groupement de commande – Formation Certiphyto

Arnaud JEAN : vous retrouvez ici les villes qui ont adopté la charte 0 pesticides. C'est aussi une formation qui vise à proposer des alternatives aux produits phytosanitaires.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur

DL.14.031 – Convention de mise à disposition individuelle d'un agent auprès de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire

Christian DUMAS expose:

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'agglomération et notamment la conduite de chantiers de voiries communautaires, la collaboration de certaines communes membres disposant de services techniques est sollicitée.

Afin de bénéficier d'un soutien technique sur le terrain, la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire propose d'examiner une convention de mise à disposition individuelle concernant Monsieur LEROUX Cédric, à hauteur de 22 % de son temps de travail pour des missions de maîtrise d'œuvre en matière de voirie d'intérêt communautaire, pour la période du 1^{er} mars 2014 au 31 décembre 2014.

Ainsi, cet agent serait chargé de réaliser, en régie communautaire, les missions de maîtrise d'œuvre relatives au projet suivant : Aménagement cyclable – liaison Ingré – La Chapelle Saintt Mesmin ; mission de maîtrise d'œuvre relative à la définition du projet et au suivi de l'exécution des travaux.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-4-1-I, 4ème alinéa,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu le décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 et notamment l'article 4,

Vu la demande de saisine de la Commission Administrative Paritaire adressée au Centre de Gestion du Loiret,

Après avis favorable de la Commission Finances – Ressources Humaines du 5 février 2014, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver la mise à disposition de Monsieur Cédric LEROUX, titulaire du grade d'agent de maîtrise, auprès de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire, pour la période du 1^{er} mars 2014 au 31 décembre 2014, à hauteur de 22 % de son temps de travail,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint assurant sa suppléance à signer la convention de mise à disposition avec la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire

🧚 Annexe 17 : Convention de mise à disposition

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur

ADMINISTRATION GENERALE

DL.14.032 – Réouverture de la ligne SNCF Orléans-Chartres avec une halte en gare d'Ingré - Modalités

Laurent JOLLY expose:

La réunion du 29 janvier à Voves, dirigée par le Vice-président Jean-Michel BODIN du Conseil régional en charges des transports et des infrastructures, s'est tenue en présence du Directeur régional de la SNCF et de Réseau Ferré de France (RFF), chef de projet, ainsi que les élus concernés par le 1er tronçon de la ligne SNCF Chartres-Voves et le 2ème tronçon Voves-Orléans.

Concernant le 1er tronçon Chartres -Voves, les travaux ont déjà commencé, la mise en service au trafic « voyageurs » est prévue début 2016,

Concernant le 2^{ème} tronçon Voves-Orléans, un certain nombre d'éléments ont été actés. Pour notre commune, c'est la confirmation de la création d'une halte en gare d'Ingré.

Un calendrier a été fixé comme suit :

- Pour l'année 2014, RFF et la SNCF prévoient du 2ème trimestre au 3ème trimestre 2014, de fixer les modalités de concertation en amont avec les élus, de tenir des ateliers techniques et d'intégrer de la communication (réunion, affichage...etc),
- A l'automne 2014, s'ouvrira la période de concertation publique définie par l'art L 300-2 du code de l'urbanisme.
- En fin d'année, un bilan sera dressé de cette concertation publique.
- Pour la période de 2015 à 2016, les études techniques se poursuivront.
- De 2016 à 2017, les marchés concernant le renouvellement complet de la ligne seront lancés.
- Les travaux s'étaleront de fin 2017 à 2019,
- La mise en service du 2ème tronçon est envisagée au premier semestre 2020,
- En 2020, lorsque la ligne Chartres-Orléans sera ouverte au trafic, la SNCF annonce :

Une desserte TER performante à savoir :

- 10 Allers -retours quotidiens
- Chartres-Orléans en 1 heure,
- 1 desserte fret performante
- 5 arrêts :
 - Voves.
 - Orgères en Beauce,
 - Patay
 - Bricy
 - Ingré

Il convient de définir avec RFF les modalités de concertation (Art L. 300 du code de l'urbanisme) concernant ce projet.

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De prendre acte du projet de mise en service de la ligne SNCF Orléans-Chartres en 2020, avec une halte en gare d'Ingré,
- De donner mandat à Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches utiles auprès de RFF et de la SNCF pour faire aboutir ce projet important pour la ville d'Ingré,
- D'autoriser Monsieur le Maire à définir les modalités de la concertation avec RFF et la SNCF, le Conseil Municipal ayant à les arrêter définitivement prochainement.

Christian DUMAS: Dès le début du mandat nous avons organisé plusieurs réunions avec l'ensemble des Maires qui pouvaient être concernées par la réouverture de cette ligne. Je pense notamment à Orléans. Nous avons proposé à nos amis d'adopter les délibérations.

Je pense à Bricy, Patay, Coince Coulmiers, St Peravy la Colombe, Gémniny, Bucy-St-Lyphar. Nous avions rencontré la Région en 2009 pour dire tout le bien qu'on pensait de cette ouverture de ligne et surtout montrer notre volonté forte de voir une Halte ré-ouvrir à Ingré.

Nous nous sommes basés sur le premier projet de 2007 mais il ne prévoyait aucun arrêt à Ingré. Il y avait un arrêt à Patay, Bricy et Orléans. Nous avons beaucoup œuvré pour un arrêt dans le périmètre de l'étude.

Il faut remercier la Région Centre et Jean Michel BAUDIN le vice président aux transports qui a beaucoup appuyé pour que cette arrêt soit réalisable. Certes il faut attendre 5 à 6 années. Il y a une phase de concertation, d'appel à projet, de montage du dossier, de travaux de plus de deux années.

Il faut entièrement refaire la ligne qui est désaffectée depuis 1942 sauf pour le fret. Nous savons désormais que nous aurons un arrêt à Ingré et que nous pourrons rejoindre Orléans relativement vite. Cela permettra aux Ingréens mais aussi aux Chapellois et au personnel civil et militaire de la base aérienne 123 de rejoindre la Ville Centre. C'est un bel épilogue et une très bonne chose.

Philippe GOUGEON : Il y avait des problèmes pour cette ligne, dont des habitations, ces problèmes ont-ils été traités ?

Christian DUMAS: La réglementation est qu'il appartient à chaque commune de mettre en zone non constructible d'éventuels terrains. Les gens qui ont fait construire à coté de la voie de chemin de fer devront gérer avec la SNCF et réseau ferré de France. Il y avait deux problèmes désormais réglés: les silos et la base aérienne. En ce qui concerne la base cela a été réglé par le ministère de la défense.

Pour les habitations proche des voies, j'entends bien, cela étant on sera quand même sur un nombre de passages assez limité. Nous sommes sur 10 trains par jour. Je ne dis pas que quand le train passe et qu'on est à 20 mètres de la voie c'est agréable.

Ce sera sans doute une gêne mais c'est dans la phase d'étude qu'il faut envisager des passages légèrement en soubassement, soit des systèmes de cloisonnement antibruit, tout cela il faut l'imaginer.

Philippe GOUGEON: La gare est financée par qui ?

Christian DUMAS: Pas par la commune d'Ingré. La gare c'est la SNCF, Réseau Ferré de France, la Région Centre. Très sincèrement je ne peux pas vous dire quel sera le coût. Ce qui est important c'est d'avoir le point d'arrêt d'Ingré et la date de mise en œuvre. La phase de concertation va démarrer en automne 2014 ce qui va être assez rapide.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur

3. Information

Projet de réalisation de logements pour personnes âgées dans la ZAC des Jardins du Bourg

Démarches réalisées pour l'implantation de médecins à Ingré

- parution d'une annonce dans la République du centre samedi 15 février, mardi 18 février et samedi 22 février et 1 mois sur le site internet
- parution d'une annonce le 14 février dans le Généraliste et 1 mois sur le site internet
- parution d'une annonce le 17 février dans le Quotidien du médecin et 1 mois sur le site internet
- rencontre avec les professionnels de santé le 10 mars suite aux échanges de courrier du maire et Dr Jean

Travaux Fenêtres:

Annexe 3 V.Hugo

Store salle bleue ALSH Porte dortoir halte garderie fenêtre étage Mairie

Montant : 55000 € Entreprise: Croix Marie

Début des travaux : vacances de février Agenda 21, isolation thermique, sécurité dans

une visite des travaux sera effectuée soit le 27 février 14h30 soit le 6 mars à 15h00

Tour du bassin de Bel Air, travaux, en cours,100 000€, Travaux faits par Inéo, réception des travaux le 20 février à 18h30, les élus du CM seront invités

Rue Pierre et Marie Curie, Eurovia, 270 000 € Travaux de nuit entre le 10 et 14 mars. Un courrier est fait au entreprise et à ADELIS

Rue de la gare, Eurovia, 200 000 € et enfouissement des réseaux 75 000 € Travaux à partir du 10 mars

Rue de la justice, Terminé courant février, 1 130 000 euros, visite des travaux le 15 mars 11h30

Archers, Pas de tir, parking, en cours, 250 000 €, visite des travaux le 4 mars 14h30 Calcaire lotissement Val d'Orléans, février, Fait en régie, visite des travaux le 27 février à 17h30

Salle de convivialité, démarrage en février, 1er coup de pioche sera donnée le 11 mars à 14h30

Rue de la Bâte, Terminée

Rue de la Carlerie, réfection voirie Terminé en partie, Fait en régie

Route de la Chapelle aménagement de sécurité terminée

Route de la Chapelle piste cyclable(agglo) Terminée

Résultat de la collecte de jouets organisée par la Ville pour le Secours populaire (Les pères Noël verts): 1196 jouets

Février

- Différentes dates en février : Les heures musicales de l'EMM
- 14 février : spectacle Piano Rigoletto »
- 20 fevrier 14h00 visite Zac des Guettes avec AggIO
- 24 février 1er séjour montagne organisé par Mikado à Murol
- 28 février 18h00 remise des cartes aux nouveaux électeurs
- 27 février 19 mars deux expositions sur l'Europe, une da,s le hall de l'annexe 3 et l'autre à la bibliothèque, vernissage le 27 février à 18h15 à la bibliothèque

mars

- 8 et 9 mars tournoi international de monobasket gymnase de la Coudraye
- 13 et 14 mars Journées de l'Égalité
- 13 mars rencontre sur l'avenir de l'Europe organisée par le comité de jumelage
- 13 mars 14h30 SDF thé dansant
- 14 mars 20h30 ELB concert des Professeurs de l'EMM « Café 1960 »
- 15 mars présentation publique des résidences d'artistes par la Compagnie, ie de l'Eau qui Dort à ELB
- 19 mars 18h45 Fnaca cérémonie anciens combattants d'Afrique du Nord
- 22 mars Carnaval sur le thème des dessins animés
- 22 et 23 mars Troupes enfants et Ados Théâtre CMPJM - ELB

Ainsi s'achève le dernier Conseil Municipal du mandat 2008/2014 et il s'achève d'une bien belle manière avec l'adoption du budget primitif 2014, laquelle adoption du budget est toujours un moment important dans la vie d'une collectivité.

C'est un moment un peu solennel et émouvant parce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura une physionomie différente avec des élus siégeant aujourd'hui qui ne seront plus là et puis bien sûr de nouveaux visages.

Celles et ceux d'entre vous qui seront là demain auront à accompagner les futurs nouveaux élus dans leurs missions car comme vous le savez, il n'existe pas d'école des élus, et cette fonction s'apprend sur le terrain avec le temps.

Après ces six années de mandat, je m'autorise quelques réflexions.

Tout d'abord, notre Conseil a bien travaillé avec 46 réunions de Conseil et quelques 949 délibérations. Et quand je dis, notre Conseil a bien travaillé, je veux bien évidemment dire les élus de la majorité et de la minorité municipale ont bien travaillé.

La participation de chacune et de chacun a toujours été assidue de sorte que le Conseil n'a jamais eu à souffrir d'une absence de quorum.

Je retiendrais parmi ces 949 délibérations quelques délibérations qui ont marqué et qui marqueront notre commune.

Je pense notamment à celles concernant la ZAC des « Jardins du Bourg », le dossier de l'eau ou encore les projets d'équipements structurants comme la future École Municipale de Musique ou la salle associative et de convivialité où force est de constater qu'il nous est souvent arrivé d'être toutes et tous d'accord.

Alors bien sûr, il y a eu des moments un peu tendus mais le contraire eut-il été normal ?

Si le Conseil Municipal est un lieu de décisions, il est aussi un lieu de débats, d'échanges et de contradictions et le fait de s'opposer sur certains sujets, sur certains dossiers, est la preuve que la démocratie fonctionne

Pour autant, il me semble qu'au-delà de ces divergences, le respect de chacune et de chacun a été préservé et c'est sans doute là une force des élus Ingréens dans leur ensemble.

Les semaines qui arrivent vont être riches en évènements, riches en débats et porteuses d'avenir pour notre commune et la démocratie locale.

Je nous invite collectivement et individuellement à rester digne dans ces moments, nous le devons à la démocratie, nous le devons à notre commune, nous le devons aux Ingréennes et aux Ingréens.

Quels que soient celles et ceux qui seront en responsabilité dans quelques semaines, ils auront à assurer la responsabilité du devenir d'Ingré.

Permettez-moi de formuler le vœu que les futurs élus assument avec implication, avec engagement, avec compétences leurs missions et dans l'intérêt général, l'intérêt d'Ingré et de ses habitants.

Pour terminer mes propos et avant de vous convier à partager le verre de la fraternité, je souhaiterais vous remercier pour ces six années d'engagement.

J'associe aussi à ces remerciements nos collègues qui ont été amenés à quitter le Conseil du fait de mutations professionnelles ou familiales.

Je n'oublie pas bien sûr notre collègue Joël KERMONNACH, dramatiquement décédé au tout début de mandat après près de 20 ans d'engagement municipal, principalement dans le secteur des travaux.

Enfin, je souhaiterais faire un clin d'œil amical à notre collègue Alfred DOMAGALA, qui en tant que doyen de notre assemblée, a eu plusieurs fois à présider le Conseil Municipal. Alfred aura passé 37 ans au Conseil Municipal d'Ingré, il a connu 5 maires et le secteur sportif n'a plus de secret pour lui.

Lorsque j'évoquais tout à l'heure l'engagement et l'implication des élus au service d'Ingré et de ses habitants, je crois qu'Alfred DOMAGALA est l'illustration vivante de ces deux qualités d'élus.

Pour symboliser ces valeurs d'engagement, j'ai souhaité remettre à chaque élu-e, sans distinction d'appartenance à tel ou tel groupe, sans distinction de niveau de responsabilité, la médaille de la Ville car il est des engagements qui se doivent d'être reconnus et soulignés.

Et puis bien sûr, je remercierais les services municipaux, et plus particulièrement la Direction Générale et le Secrétariat du Maire, le Directeur Général des Services, Driss AIT BENALI, Aurélie RICHARD, Directrice Générale Adjointe, Solène GAONACH, en charge de l'organisation matérielle du Conseil, pour leur professionnalisme, sans oublier Ludovic DESCHAMPS et Marianyck JOIGNEAUX.

Je n'oublierai pas le public et notamment celles et ceux qui sont des habitués des Conseils Municipaux et qui pour la plupart ne loupent jamais une séance du conseil.

Mesdames et Messieurs, je clôture ce dernier Conseil avant de vous inviter ainsi que le public présent à partager le verre républicain.

Vive la République! Vive Ingré!